

DÉLIVRANCE D'UNE QT(H) – Crédit militaire

 Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)
Informations générales :

1) Seuls les titulaires d'une licence Partie FCL peuvent utiliser les crédits militaires définis le présent formulaire pour l'obtention d'une QT.

2) Conformément au rapport de crédit : Ce dispositif un crédit complet pour le cours de formation à la QT tel que défini à l'article **FCL.725(a)**. Cependant, le candidat reste tenu de satisfaire l'intégralité des autres conditions requises pour l'obtention de la qualification, notamment : L'examen théorique (**FCL.725(b)**), le skill test (**FCL.725(c)**) et les exigences spécifiques énoncées au **FCL.720.H**.

Note importante : Le présent document remplace l'attestation de formation suivie au sein d'un ATO pour la partie pratique et théorique.

3) Envoi du dossier : Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par courrier ou mail au bureau des licences la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [ICI](#))

Informations concernant le navigant :
1/7. Information sur le candidat

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence		Pays de résidence	

2/7. Demande du candidat

Votre demande	<input type="checkbox"/> Cas A : Délivrance QT(H) < à 3.175 Tonnes. <input type="checkbox"/> Cas B : Délivrance QT(H) > à 3.175 Tonnes.	
	Préciser si la QT(H) est une : <input type="checkbox"/> QT(H) SP. <input type="checkbox"/> QT(H) MP.	
	Préciser si la QT(H) est une : <input type="checkbox"/> QT(H) SE. <input type="checkbox"/> QT(H) ME.	
	Ainsi que le mode d'exploitation : <input type="checkbox"/> SPO. <input type="checkbox"/> MPO.	
Préciser la QT(H)		
Nombre d'heures de vol sur Hélicoptère		En tant que PIC

DÉLIVRANCE D'UNE QT(H) – Crédit militaire**3/7. Exigences militaires à respecter****Cas A : QT(H) < à 3.175 Tonnes**

- ↻ Au moins 75h aux commandes d'un hélicoptère du type considéré dont un maximum de 7h30 dans un FFS : Oui.
- ↻ Expérience récente : Au moins 2h de vol (examen compris) dans les 12 derniers mois précédant la demande : Oui

Cas B : QT(H) ≥ à 3.175 Tonnes

- ↻ Au moins 150h aux commandes d'un hélicoptère du type considéré dont un maximum de 15h dans un FFS : Oui.
- ↻ Expérience récente : Au moins 2h de vol (examen compris) dans les 12 derniers mois précédant la demande : Oui

4/7. Exigences Part FCL à satisfaire**Prérequis Part FCL****Pour une 1^{ère} QT(H) SP SE :**

- Il n'y a pas de prérequis d'expérience à satisfaire.

Pour une 1^{ère} QC ME :

- FCL.720.H(c)(2) « Avoir 70h_{dv} minimum en tant que PIC sur hélicoptère » : Oui.

Pour une 1^{ère} QT MP :

- FCL.720.H(a)(1) « Avoir 70h_{dv} minimum en tant que PIC sur hélicoptère » : Oui.

5/7. Attestations complémentaires**Délai des 6 mois**

L'autorité militaire certifie que le candidat a effectué sa demande **au plus tard** dans les 6 mois après la réussite le skill test QT : Oui.

6/7. Pièces à fournir**Pour l'ensemble des demandes (Cas A ou Cas B), veuillez fournir les pièces suivantes :**

- Copie/Scan du certificat d'aptitude aux fonctions de « **chef de bord** » de l'armée de terre ;
- OU** Copie/Scan du certificat d'aptitude aux fonctions de « **commandant d'aéronef** » de la marine nationale ;
- OU** Copie/Scan du certificat d'aptitude aux fonctions de « **commandant de bord** » de l'armée de l'air ;
- OU** Copie/Scan du certificat d'aptitude aux fonctions de « **commandant de bord** » de la gendarmerie nationale ;
- OU** Copie/Scan de la décision d'attribution d'un de ces brevets.

Copie/Scan du formulaire de compte-rendu d'évaluation de compétences conformément à l'appendice 9 de la Part FCL du règlement cité ci-dessus datant de moins de douze mois, présenté dans **les 6 mois précédant la demande** et effectué par un examinateur.

- ↻ Pour Hélicoptères : **11Formexa** (QT SP / MP).

Toutefois, l'examen théorique à la qualification doit être réalisé et doit être justifiée par le résultat de l'examen sur le contrôle de compétences signée par le responsable pédagogique de l'ATO.



Copie/Scan de l'**autorisation de l'examineur** ayant fait passer le test d'aptitude si cet examinateur est titulaire d'une autorisation d'examineur non délivrée par l'autorité française. Cet examinateur devra être obligatoirement sur la **NFE** (« Non French Examiner » List). La page internet est disponible à l'adresse internet suivante : [lci](#)

Originale/Copie/Scan du certificat du FSTD utilisé pendant l'examen en vol (si applicable et si FSTD non certifié par la DSAC).

DÉLIVRANCE D'UNE QT(H) – Crédit militaire
En plus, dans le cas d'une délivrance d'une 1^{ère} QT(H) ME.
 Fournir la preuve d'une des deux exigences suivantes (Cf. FCL.720.H(c)(1)) :

 Attestation de formation préliminaire effectuée dans un ATO* **OU** Être titulaire d'un théorique valide ATPL(H).

* Ce cours devra couvrir les sujets suivants du cours théorique de l'ATPL(H) connaissance générale de l'aéronef :

-  Cellule/système/motorisation, et instruments/électronique.
-  Performance et préparation du vol : masse et centrage, performances.

En plus, dans le cas d'une délivrance d'une 1^{ère} QT(H) MP.
 Copie/Scan du certificat théorique ATPL Part FCL (Cf. FCL.720.H(a)(3)). Le certificat théorique doit être valide au sens du FCL.025(c).

 Ne pas fournir le certificat théorique si celui-ci est renseigné dans Sigebel.

 Si la MCC n'a pas été combinée avec la formation à la QT (Cf. FCL.720.H(a)(2)) :

 - Copie/Scan de l'attestation de la formation au travail en équipage avion MCC : Oui.

OU Copie/Scan de la dernière page du carnet de vol arrêté justifiant de 500 h en MPO sur avion ou hélicoptère : Oui.

OU Équivalent MCC militaire : Oui.

 Dans ce dernier cas « Équivalence MCC militaire », Il faudra fournir le « **109i-Formlic** : Formulaire de demande d'équivalence à MCC hélicoptère pour les navigants militaires » disponible à l'adresse internet suivante : [ICI](#).

Cachet de l'autorité militaire :
7/7. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

 Nom et prénom du RP
de l'ATO de l'armée

N° ATO

Atteste des informations « 1/7. Information sur le candidat », « 2/7. Demande du candidat », « 3/7. Exigences militaires à respecter », « 4/7. Exigences Part FCL à satisfaire » et « 5/7. Attestations complémentaires ».

 Pour le pilote suivant
(Nom et prénom)

que les informations attestées sont correctes.

Fait à

Signature

Le

(Cachet)

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.